

dois auroient évacué les Forteresses du Pays. Mr. l'Electeur s'étoit déjà relâché de sa demande au sujet des Dragons.

Le Grand Chapitre de Liege qui forme la principale autorité du Corps Ecclésiastique, consentit aussi à la levée des 600. Fantassins, mais il fit réduire le don gratuit à soixante mille écus ; suppliant S. A. E. de proroger l'assemblée jusqu'à ce que les Conférences d'Anvers fussent finies, & qu'alors on délibérerait sur la nécessité d'augmenter la somme & les Troupes demandées aux Etats. C'est à quoi se termina ce que l'assemblée accorda au Prince.

X. Avant que ce Prince partit de Liege pour se rendre dans son Electorat de Cologne, il fit la promotion de quelques Charges vacantes dans son Conseil privé, & Chambres des Comptes de Liege, qui furent remplies ; sçavoir, celles du Conseil par Mrs. les Comtes de Many, de Hounen, & d'Outremont : Ceux que S. A. E. destina pour avoir place dans la Chambre, ayant inspection sur les Finances de l'Etat, étoient le Sr. Bourgmestre Liverloz, le Baron de Morau, Receveur Général, le Conseiller Ancion, & le Baron de Rost : Ce dernier est au Congrès d'Anvers depuis les commencemens de l'ouverture des Conférences au sujet de la Barrière pour y soutenir les interêts de la Principauté de Liege ; mais il envoya sa procuracion pour prêter le serment en tel cas requis, devant ceux qui ont droit de le recevoir.

Il est survenu une petite difficulté à cette occasion ; en voici le sujet tel qu'on l'écrit de Liege. Le Chapitre prétend qu'en vertu d'une Capitulation ci-devant jurée reciproquement par le Chapitre & par le Prince Evêque de Liege,

*Mr. l'Electeur de Cologne nommé des Officiers pour son Conseil privé, &c. pour la Chambre des Comptes à Liege.*